

Atmosphères explosibles : l'Europe met la pression

Méconnues des responsables d'entreprise, les directives européennes ATEX sont pourtant en application en France depuis le 1^{er} juillet 2003. Elles fixent des prescriptions minimales de protection dans les lieux présentant des risques d'atmosphères explosibles.

Des mélanges de gaz ou de poussières en milieu industriel clos peuvent provoquer des explosions dangereuses pour la sécurité et la santé des opérateurs. C'est ce qui a provoqué un drame mortel dans un silo céréalier à Blaye (Gironde), en 1997, ou, plus récemment, la catastrophe de l'usine AZF, à Toulouse... Deux directives européennes ont établi, dans un but préventif, une démarche complète d'analyse des risques, de protection, marquage, certification et traçabilité, tant pour les fabricants, comme Disa Cattinair, que pour les utilisateurs, nombreux dans les industries du bois, de l'agro-alimentaire, etc., en Franche-Comté. Elles remplacent d'anciennes dispositions qui visaient les mines en particulier.

Ces directives dites ATEX (pour "atmosphères explosibles") ont été transposées dans le droit français pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2003, concernant les installations neuves ; et au 1^{er} juillet 2006, concernant la mise aux normes des installations anciennes. Toutefois, ces dispositions restent méconnues... Ce qui s'explique par la complexité et le coût de la démarche, puisque tout ou partie des installations actuelles de protection et traitement peuvent être modifiées. Mais nul n'est censé ignorer la loi !

2006, c'est déjà demain !

La directive 1999/92/CE s'adresse à toute entreprise (ou utilisateur final) qui doit évaluer les risques d'explosion et définir des zones ATEX, avec le concours d'organismes compétents, afin d'en assurer la protection. Au passage, une information et une formation du personnel sont indispensables. Par ailleurs, suivant le classement des zones, les équipements et les contraintes sont différents. Entrée en vigueur en 2003, cette directive s'applique à tous au 1^{er} juillet 2006.

La directive 94/9/CE s'adresse aux fabricants tels Disa Cattinair. Elle vise à harmoniser les dispositions nationales, notamment les procédures de vérification de la conformité. Et elle garantit la libre circulation des équipements dans l'Union. Elle s'applique à tous les appareils et systèmes de protection utilisés dans les atmosphères explosibles. Elle fournit des exigences essentielles et détermine deux groupes (mines et installations en surface) et cinq catégories d'appareils classés par critères déterminants (notamment selon la présence permanente, intermittente ou épisodique de poussières). Le marquage des appareils est rendu obligatoire ainsi que la certification des usines et la traçabilité des produits.

Cette directive s'applique à tous les lieux de travail nouveaux mis en service après le 30 juin 2003, ainsi qu'aux extensions et transformations opérées à compter de cette date. Les lieux préexistants devront être mis en conformité d'ici au 30 juin 2006. Ce qui ne laisse pas trop de temps pour suivre toute la procédure...

Patrice David

Pour en savoir plus, contacter Gérard Marion,
CCI du Doubs, tél. 03 81 25 25 70.

Disa Cattinair déjà certifiée ATEX

Disa Cattinair, installée à Pont-de-Roide et Luxeuil (240 salariés) figure parmi les premiers fabricants d'équipements certifiés ATEX (atmosphères explosibles), en France. Depuis sa création en 1959, l'entreprise s'est spécialisée dans la conception, la fabrication et l'installation de matériels de dépoussiérage (depuis l'aspiration jusqu'au recyclage et l'évacuation des matières). Son savoir-faire l'a amenée à déposer de nombreux brevets en filtration de l'air. Orientée dès l'origine vers les industries du bois, Disa Cattinair a élargi son offre à de multiples secteurs d'activité tels que l'automobile, le papier, l'agro-alimentaire, depuis son intégration dans le groupe danois Disa (qui relève lui-même du groupe A. P. MØLLER), en 2000.

>> **Spécialiste du dépoussiérage industriel, Disa Cattinair figure parmi les premiers fabricants d'équipements certifiés ATEX (atmosphères explosibles), en France.**

